Arrêté n° 59 CM du 18 janvier 2024 portant désignation des représentants de la Polynésie française au comité des finances locales institué par l'article 52 de la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française

(NOR : DDC24200033AC-1)
Paru in extenso au journal officiel n°7 N du 23/01/2024 à la page 998 dans la partie ARRETES DU CONSEIL DES MINISTRES

Version en vigueur au 23/01/2024

Le Président de la Polynésie française,
Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;
Vu l'arrêté n° 11-2023 APF/SG du 12 mai 2023 portant proclamation du Président de la Polynésie française ;
Vu l'arrêté n° 398 PR du 15 mai 2023 modifié portant nomination de la vice-présidente et des ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;
Vu l'article R. 2573-34 du code général des collectivités territoriales ;
Le conseil des ministres en ayant délibéré dans sa séance du 17 janvier 2024,

Arrête :

Article 1er

Le ministre en charge des finances est désigné pour représenter le gouvernement de la Polynésie française au sein du comité des finances locales institué par l'article 52 de la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française.

Art. 2

La vice-présidente, ministre de la culture, de l'environnement, du foncier et de l'artisanat, en charge des relations avec les institutions, est désignée en qualité de suppléante.

Art. 3

L'arrêté n° 906 CM du 22 juin 2023 portant désignation des représentants de la Polynésie française au comité des finances locales institué par l'article 52 de la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française est abrogé.

Art. 4

Le présent arrêté sera notifié aux intéressés et publié au Journal officiel de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 18 janvier 2024.
Moetai BROTHERSON.